ACCUEIL 7310

Définition : soins apportés à un malade à son arrivée dans un établissement de santé.

► Activités

- · Se présenter au patient.
- · Assurer l'intimité nécessaire au patient et à ses proches.
- · Présenter l'environnement au patient et aux personnes qui l'accompagnent.
- · Décrire les installations et les services offerts au patient et à ses proches.
- · Remplir le formulaire d'admission.
- · Procéder à l'évaluation physique, si nécessaire.
- · Remplir les formulaires administratifs, si nécessaire.
- · Procéder à l'évaluation psychosociale, si nécessaire.
- · Déterminer l'appartenance religieuse, si nécessaire.
- · Remettre au patient les formulaires relatifs à ses droits et responsabilités.
- · Consigner les informations pertinentes.
- · Assurer la confidentialité du dossier.
- · Vérifier s'il peut être nécessaire que le patient fasse un autre séjour dans l'établissement.
- · Poser les diagnostics infirmiers appropriés.
- · Commencer à planifier le retour au domicile.
- · Mettre en place les mesures de sécurité, si nécessaire.
- · Marquer au nom du patient le dossier, la porte de la chambre et la tête du lit, si nécessaire.
- · Prévenir le médecin de l'arrivée du patient et l'informer de son état.
- · Obtenir les prescriptions du médecin quant aux soins à apporter au patient.

Bibliographie

Potter, P.A., & Perry, A. (1993). Fundamentals of nursing: Concepts, process & practice (3rd ed.). St. Louis: Mosby. Sorensen, K., & Luckmann, J. (1986). Basic nursing: A psychophysiologic approach (2nd ed.). Philadelphia: W.B.